

C A N A D A

(ACTION COLLECTIVE)

PROVINCE DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE

DISTRICT DE QUÉBEC

NO : 200-06-000195-159

SIMON CLOUTIER, domicilié au [REDACTED], rue
[REDACTED], [REDACTED], district de
Terrebonne, Québec, [REDACTED]

Requérant

c.

SUBARU CANADA INC.

Défenderesse

et

DAVID CHAMPAGNE

Représentant

**REQUÊTE POUR AUTORISER LA SUBSTITUTION
DU DEMANDEUR REPRÉSENTANT
(Article 589 al.2 C.p.c.)**

**À L'HONORABLE JUGE SIMON HÉBERT DE LA COUR SUPÉRIEURE SIÉGEANT
DANS ET POUR LE DISTRICT DE QUÉBEC, LE REQUÉRANT EXPOSE CE QUI
SUIT :**

1. Par jugement rendu le 20 septembre 2018, la Cour d'appel, présidée par les honorables Manon Savard, Claude Gagnon et Clément Samson, autorise le représentant à exercer par voie d'une action collective sous la forme d'une action en responsabilité civile et en dommages-intérêts, fondé sur la *Loi sur la protection du consommateur* ((L.R.Q. c. P-40.1, ci-après la « LPC »);

11. Il est disposé à consacrer le temps nécessaire au litige et à collaborer avec les Membres du Groupe;
12. Le requérant est en mesure d'assurer une représentation adéquate des Membres du Groupe qu'il entend représenter et il assure que ses intérêts ne sont pas en conflit avec ceux de ces derniers;
13. Il est en mesure de collaborer avec ses procureurs et d'accomplir toutes les démarches nécessaires à l'accomplissement de leur mandat;
14. Il est disposé à gérer la présente action collective dans l'intérêt des Membres du Groupe qu'il entend représenter et il est déterminé à mener à terme le présent dossier, le tout au bénéfice de tous les Membres du Groupe;
15. Il a l'intérêt, la compétence et la capacité pour représenter adéquatement tous les Membres du Groupe et ses intérêts ne sont pas en conflit avec les membres du groupe;
16. Cette requête est bien fondée en fait et en droit ;

POUR CES MOTIFS PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCUEUILLIR la présente requête ;

ATTRIBUER le statut de représentant à Monsieur Simon Cloutier en remplacement de Monsieur David Champagne ;

LE TOUT sans frais, sauf en cas de contestation;

COPIE CONFORME
(s) Adams Avocat Inc.

Montréal, le 21 janvier 2019

(s) Adams Avocat Inc.

Adams Avocat Inc.
Procureur du demandeur

N° : 200-06-000195-159

**(Action collective)
COUR SUPÉRIEURE**

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC**

SIMON CLOUTIER

Demandeur

c.

SUBARU CANADA INC.

Défenderesse

et

DAVID CHAMPAGNE

Représentant

- **REQUÊTE POUR SUBSTITUER
LE DEMANDEUR
(Article 589 al.2 C.p.c.)**
- **AVIS DE PRÉSENTATION**

Original

Code : BA-1086

**ADAMS AVOCAT INC.
9855, rue Meilleur, suite 215
Montréal, Q.C., H3L 3J6
Téléphone : 514-848-9363
Télécopieur : 514-848-0319
fadams@adamsavocat.com
Me Fredy Adams**